



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BAR-SUR-AUBE

COMPTE RENDU du 29 mars 2018

(Article L2121-25 du Code Général des Collectivités Locales)

L'an 2018, le 29 mars, à 18 h 00

Les membres du Conseil de Communauté, légalement convoqués se sont réunis à la MIPT sous la présidence de M. David LELUBRE.

Date de convocation : 23 mars 2018

Nombre de membres : 50

Membres présents : 32 - Nombre de pouvoirs : 10

Nombre de votants : 42

**PRESENTS** : MMES ET MM David LELUBRE, Président, Gérard CARRIER, Guillaume PHELIZOT, Hervé FATES, Françoise GRANGIER, Dominique GAUTHIER, Evelyne BOCQUET, Maryse COLLIN, Régis RENARD, Anita DANGIN, Serge VOILLEQUIN, Pierre-Frédéric MAITRE, Denis VERGEOT, Patrick HUGUET, Claudette AUGUSTE, Serge ROUSSEL, Monique VARENNE, Monique PARENT, Patrice BOUR, Thierry LORIN, Fabrice ANTOINE, Hervé PRIEUR, Olivier YOT, Pascal LEMOINE, Jeany BRAT, Alain TOURNEBISE, Lydie CARLIER, Jean-Claude GUIMARD, Jean-Luc ROSSELLE, Jean-Paul VIDAL, Didier JOBERT, Xavier BRESSON.

**ABSENTS/EXCUSES** : MMES Claudine NOBLOT, Karine VERVISCH, Marie-José ROY-DECHANET, Nathalie MOLDEREZ, Corinne ROBERTY, Marie Noëlle RIGOLLOT, MM Christophe JOURDAN, Bernard PIOT

**POUVOIRS** : M. Olivier HENQUINBRANT à M. Patrice BOUR  
M. Gilles NOEL à M. Alain TOURNEBISE  
Mme Francine MAITRE à M. Xavier BRESSON  
M. Richard ENCINAS à M. Serge ROUSSEL  
M. Denis NICOLO à M. David LELUBRE  
M. Michel DESCHARMES à Mme Lydie CARLIER  
M. Jean-Luc DEROZIERES à M. Pierre Frédéric MAITRE  
Mme Francine DURET à M. Régis RENARD  
M. Philippe BORDE à Mme Françoise GRANGIER  
M. Jean Pierre NANCEY à M. Dominique GAUTHIER

M. Olivier YOT a été élu secrétaire de séance.

## **Compte rendu du Conseil de Communauté du 1<sup>er</sup> mars 2018.**

Le compte rendu de la réunion du 1<sup>er</sup> mars 2018 est approuvé à l'unanimité.

Avant d'aborder les différents points inscrits à l'ordre du jour, Monsieur le Président informe le conseil communautaire que le nouveau site internet de la CCRB sera mis en service à compter de la semaine prochaine. Il effectue une présentation de la trame du site. Il tient à en souligner la modernité et indique

qu'une application mobile a également été créée. Cette dernière permettra d'informer les usagers des différentes actualités en temps réel par l'envoi de notifications.

## 1) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Président expose aux membres du conseil de communauté les différentes demandes de subventions pour l'année 2018, présentées par les associations et examinées par la commission des finances du 13 mars 2018, le bureau du 15 mars 2018 et la commission affaires sociales, scolaires, jeunesse et seniors du 21 mars 2018.

Monsieur le Président indique que la subvention versée à la Maison Pour Tous de Bar-sur-Aube dans le cadre de la semaine de la petite enfance sera sûrement amenée à évoluer dans les années à venir car des activités seront proposées dans les autres communes de la CCRB.

Il expose que la subvention versée à la mission locale s'établit habituellement à hauteur de 0.50 € par habitant. Cette année, les communautés de communes ont été sollicitées à hauteur de 1 € par habitant suite à la mise en place par l'État, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, du dispositif « Garantie jeune » qui a entraîné le recrutement de 4 nouveaux agents. Lors des commissions « Finances » et « affaires sociales, scolaires, jeunesse et seniors », il a été proposé de revaloriser cette subvention à hauteur de 0.60 € par habitant pour 2018. Monsieur le Président précise qu'il a été contacté dernièrement par la Présidente de la mission locale et par Monsieur Régis RENARD, qui l'ont sensibilisé sur le caractère nécessaire de cette subvention afin d'assurer le bon fonctionnement de la mission locale. Aussi, il indique que ce sujet sera, à nouveau, porté à l'ordre du jour des prochaines commissions.

Monsieur le Président explique que la communauté de communes a été sollicitée, cette année, par l'association Entraide. En effet depuis 2012, cet organisme assurait pour le compte de la Région, un dispositif de formation à distance. Ce dispositif qui a permis, sur la période 2012-2017 d'accompagner 247 e-apprenants, avait été mis en place à titre expérimental et a été supprimé par la Région depuis 2018. Afin de continuer à offrir ce service aux habitants de nos territoires, les communautés de communes entrant dans le champ d'intervention de l'association sont sollicitées à hauteur de 0.30 € par habitant. Les services de la Région ont été contactés afin de connaître les raisons de la suppression du dispositif. Il apparaît que ce dispositif s'est arrêté en même temps que le dispositif espace métiers de Champagne-Ardenne et qu'un cahier des charges « accompagnement à la culture du numérique pour tous les publics » et un appel à manifestation d'intérêt pour des formations innovantes seront lancés courant 2018. Aussi, Monsieur le Président propose d'accepter le versement d'une subvention à hauteur de 0.30 € par habitant, à titre exceptionnel pour 2018, dans l'attente de la mise en place de nouveaux dispositifs.

Monsieur le Président expose que l'association Troyes Aube Sports Nature, qui est en charge de la gestion du site de la colline Sainte Germaine souhaite aménager les aires de décollage et d'atterrissage, dans un but touristique, en y installant des barrières de sécurité, des panneaux indicatifs ainsi que des tables de pique-nique. Pour la réalisation de ce projet d'un montant de 7 800 €, le Conseil Département et la ville de Bar-sur-Aube ont également été sollicités. Monsieur le Président propose l'attribution d'une subvention de 500€ afin de contribuer à l'aménagement de ce site.

Monsieur le Président indique que l'association champenoise des automobiles de collection a, pour l'année 2018, sollicité une subvention exceptionnelle de 6 500 € pour l'organisation d'une manifestation relative à la célébration du centenaire de la fin de la première guerre mondiale. Il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 2 500 € pour 2018. Monsieur Dominique GAUTHIER expose que cette manifestation se déroulera le week-end des 26 et 27 mai à la salle de spectacle de Bar sur Aube et au château Tassin. Lors de cette manifestation, diverses activités seront proposées telles qu'un défilé en costumes, des expositions, des conférences et la projection d'un film. La manifestation sera clôturée par un spectacle organisée par la ville et intitulé « Le cabaret des poilus ».

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'attribuer et de verser une subvention aux associations suivantes :

➤ Amicale du personnel de la CCRB

**14 000 €**

➤ Le relais des animaux	3 000 €
➤ Maison Pour Tous – Les Eurythmies	3 000 €
La semaine de la petite enfance	500 €
➤ Association renaissance de l'abbaye de Clairvaux	5 000 €
➤ Association Projet Sainte Germaine (Foire aux Fromages)	1 500 €
➤ Les Bahuts Champenois (Fêtes des Plantes de Bergères)	1 500 €
➤ Association Champenoise des Automobiles de Collection	2 500 €
➤ Etoile Cycliste Baralbine (Nocturne cycliste de juillet)	300 €
➤ Jazzabar	3 000 €
➤ Office de Tourisme	155 000 €
➤ Mission locale de la cote des Bar (12080 x 0.60 €)	7 248 €
➤ Entraide (Formation à distance) (12080 x 0.30 €)	3 624 €
➤ Association Troyes Aube Sports Nature (aménagement Colline Sainte Germaine)	500 €
➤ Cinéma Casa Ciné :	
- Actions à destination des scolaires et cité scolaire de la CCRB sur la base du tarif normal par entrée (sous forme de prestations de service compte 611)	6 000 €

## 2) TAUX D'IMPOSITION 2018

Il est rappelé au Conseil de Communauté que conformément aux orientations budgétaires approuvées en février, aucune hausse de la fiscalité directe locale n'est envisagée.

Il est proposé de maintenir les taux de la fiscalité ménage (taxe d'habitation et taxes foncières) et les taux de cotisation foncière des entreprises et de Fiscalité Professionnelle de Zone à leur niveau 2017.

Sur proposition de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,  
Le Conseil de Communauté, à l'unanimité,

- **DECIDE** de fixer les taux de la fiscalité ménage (taxe d'habitation et taxes foncières) et les taux de Cotisation Foncière des Entreprises et de Fiscalité Professionnelle de Zone comme suit :

	<b>TAUX</b>
Taxe d'habitation	<b>5,78 %</b>
Foncier bâti	<b>5,11 %</b>
Foncier non bâti	<b>6,04 %</b>
Cotisation foncière des Entreprises (CFE)	<b>3,44 %</b>
Fiscalité Professionnelle de Zone	<b>20,32 %</b>

## 3) BUDGET GENERAL : BUDGET PRIMITIF 2018

Le budget de fonctionnement s'équilibre à hauteur de **6 559 547.62 €** en intégrant :

- des dotations aux amortissements à hauteur de 457 198.34 € ;
- des subventions d'équilibre au budget « Activités économiques » pour un montant total de 250 000 € ;
- Un virement à la section d'investissement de 3 255 000 €.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à **7 559 444.12 €** dont :

- 187 722.05 € de remboursement du capital de la dette ;

- 40 896.00 € d'opération d'ordre
- 23 000 € pour des frais d'études
- 300 000 € pour des immobilisations corporelles (matériel informatique, mobilier, balayeuse...)
- 25 000 € pour les sentiers de promenade ;
- 30 000 € pour divers travaux dans les gymnases
- 30 000 € pour des travaux à la gendarmerie
- 78 000 € pour l'achat de matériels divers
- 8 000 € pour l'opération relative à la MIPT
- 6 315 000 € de provision pour le projet de complexe aquatique
- 192 000 € pour les études et divers entretien pour l'opération Rivières
- 40 000 € pour l'entretien de la maison de l'enfance
- 25 000 € de travaux sur le parking de la cité scolaire
- 10 000 € de provision pour l'Aire d'accueil des gens du voyage
- 85 000 € pour des provisions sur la fibre optique
- 12 000 € pour des provisions de travaux
- 2 000 € pour les autres immobilisations financières
- 155 826.07 € de dépenses imprévues

La commission des finances, le 13 mars 2018 et le bureau lors de la réunion du 15 mars 2018 ont émis un avis favorable.

Monsieur le Président indique que dans les dépenses d'investissement, l'acquisition de la balayeuse qui a été réalisée en 2017, a été laissée par erreur.

Madame Claudette AUGUSTE s'interroge sur les 192 000 € prévus pour les études et les divers entretiens pour l'opération rivière alors que la taxe GEMAPI n'a pas été instituée et la compétence pas encore transférée. Monsieur le Président lui indique que 46 000 € d'études seront réalisées sur la Bresse et le Moulin de Clairvaux. Pour les crédits restants, il s'agit de provisions en cas d'interventions urgentes.

Monsieur Jean-Luc ROSSELLE demande si les travaux prévus sur les sentiers de promenade concernent les sentiers créés il y a quelques années. Monsieur le Président répond qu'il s'agit de la réhabilitation du sentier d'interprétation de la forêt de Champignol Lez Mondeville. Monsieur Jean-Luc ROSSELLE fait remarquer qu'il existe d'autres sentiers entre les différentes communes du territoire qui mériteraient également d'être réhabilités. Monsieur le Président indique qu'il s'agit de la compétence de l'office de tourisme qui travaille actuellement sur ce sujet.

Sur proposition de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,  
Le Conseil de Communauté, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2018 du budget général.

#### **4) BUDGET TRANSPORTS SCOLAIRES : BUDGET PRIMITIF 2018**

La compétence transports scolaires est exercée par la Région Grand Est depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 par convention avec le Département de l'Aube jusqu'au 31 août 2017 puis transférée de plein droit au 1<sup>er</sup> septembre 2017. La Région souhaite une continuité dans l'exercice de cette compétence gérée auparavant par le Département.

Le budget 2018 s'équilibre en fonctionnement à hauteur de 1 176 480.50 € et en investissement à hauteur de 304 964.96 €.

La commission des finances, le 13 mars 2018 et le bureau lors de la réunion du 15 mars 2018 ont émis un avis favorable.

Monsieur Fabrice ANTOINE indique qu'il convient de s'interroger sur le marché de transports scolaires qui arrivera à son terme l'année prochaine. Monsieur le Président expose que suite à la demande de la commission finances, un travail est en cours au sein des services pour étudier les différents scénarii envisageables et leurs conséquences.

Monsieur Jean-Luc ROSSELLE interroge sur le nombre de chauffeurs concernés. Monsieur le Président indique que la communauté de communes est titulaire du marché pour 12 circuits dont un circuit est sous-traité à l'entreprise DE PERETTI depuis le mois de mars 2018 suite au départ en retraite d'un chauffeur. Il précise que tous les chauffeurs ne sont pas affectés exclusivement au transport scolaire et effectuent diverses autres missions. Par ailleurs, tous les chauffeurs ne sont pas des agents titulaires.

Monsieur Gérard CARRIER demande des précisions sur le marché de location des bus affectés à ce service. Monsieur le Président répond que la durée du marché de location des bus correspond à la durée du marché de transport scolaire et qu'il prendra fin à l'été 2019. La location des bus ne représentera donc pas une charge pour la collectivité en cas de non renouvellement du marché de transport avec la Région. Cependant, dans ce cas de figure, la CCRB ne disposerait plus de bus y compris pour réaliser certaines activités accessoires telles que les services proposés aux écoles et aux associations pour leurs diverses sorties.

Monsieur Patrice BOUR précise que les élus de la commission finances sont conscients de ces enjeux et que c'est pour cette raison qu'ils ont souhaité que les différents scénarii ainsi que leurs conséquences soient étudiés.

Sur proposition de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,  
Le Conseil de Communauté, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2018 du budget transports scolaires.

#### **5) VOTE DES TAUX DE TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES 2018**

Monsieur le Président rappelle que, depuis début 2017, le nouveau schéma de collecte est mis en place pour toutes les communes hormis le centre-ville de Bar sur Aube pour lequel la nouvelle organisation est entrée en vigueur au 1er mars 2017.

Dans la continuité de ce qui avait été voté en 2017, il est proposé de conserver le nombre de secteurs à 3.

	FREQUENCE
ZONE 1 : BAR SUR AUBE logements sociaux	hebdomadaire
ZONE 2 : BAR SUR AUBE autres secteurs, PROVERVILLE	hebdomadaire
ZONE 3 : AUTRES COMMUNES	Toutes les deux semaines

La commission des finances, le 13 mars 2018 et le bureau lors de la réunion du 15 mars 2018 ont émis un avis favorable.

Madame Maryse COLLIN interroge sur les raisons du découpage en différents secteurs notamment sur Bar-sur-Aube. Monsieur le Président indique que la zone 1 de Bar-sur-Aube correspond notamment à l'ancienne zone Tivoli qui regroupe principalement de l'habitat collectif sur lequel le tri est moins bien effectué.

Madame Maryse COLLIN indique que le ramassage hebdomadaire sur le quartier des Varennes peu parfois s'avérer insuffisant. Monsieur le Président rétorque qu'un travail sur le tri doit encore être mené notamment sur cette zone, ce qui permettrait de résoudre cette problématique.

Madame Maryse COLLIN fait également état de nombreux encombrants dans les rues. Monsieur le Président rappelle que le service de ramassage des encombrants a été supprimé mais que la déchetterie est accessible gratuitement pour tous les habitants du territoire et qu'il s'agit principalement d'une question de civisme.

Sur proposition de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,  
Le Conseil de Communauté, à l'unanimité,

- **DECIDE** de fixer les taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères comme suit

ZONAGES	TAUX 2018
ZONE 1 : BAR SUR AUBE logements sociaux	15,00 %
ZONE 2 : BAR SUR AUBE autres secteurs, PROVERVILLE	12,60 %
ZONE 3 : AUTRES COMMUNES	10,70 %

## **6) BUDGET ORDURES MENAGERES : BUDGET PRIMITIF 2018**

Ce budget s'équilibre en 2018 en fonctionnement à hauteur de 2 252 618.63 € et en investissement à hauteur de 1 047 121.48 €.

Les dépenses d'équipement intègrent notamment l'acquisition d'un véhicule chargeur, de bennes 5m<sup>3</sup> et de mobilier pour la station, l'installation d'une alarme du contrôle d'accès, la réparation du Kerax, le réapprovisionnement en conteneurs Movea ainsi qu'en SAKATRI.

La commission des finances, le 13 mars 2018 et le bureau lors de la réunion du 15 mars 2018 ont émis un avis favorable.

Monsieur le Président fait part au Conseil que le chargeur de la station dont le remplacement avait été prévu au budget est désormais hors d'usage suite à la casse de l'essieu. Il indique qu'un nouveau véhicule est en commande. Consécutivement à la consultation de différentes entreprises, c'est un commerçant Baralbin qui a présentée l'offre la mieux-disante.

Sur proposition de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,  
Le Conseil de Communauté, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le budget primitif 2018 du budget ordures ménagères.

## **7) BUDGET ACTIVITES ECONOMIQUES : BUDGET PRIMITIF 2018**

Monsieur le Président rappelle la décision du Conseil de Communauté du 15 décembre 2016 de fusionner les budgets du Halloy et Activités économiques.

Le budget 2018 s'équilibre en fonctionnement à hauteur de 503 221.32 € et en investissement à hauteur de 714 470.31 €.

La commission des finances, le 13 mars 2018 et le bureau lors de la réunion du 15 mars 2018 ont émis un avis favorable.

Monsieur le Président fait part au Conseil de l'installation prochaine d'une nouvelle entreprise dans l'un des ateliers disponibles de Servipôle. Ce locataire reprendra, par la suite, les locaux actuellement occupés par le cabinet Awiplan qui a fait part de sa volonté de quitter ces locaux.

Monsieur Gérard CARRIER souhaite connaître les raisons du départ du cabinet Awiplan. Monsieur Dominique GAUTHIER, Vice-Président en charge de ce dossier, indique les locaux qu'ils occupent actuellement s'avèrent ne pas être adaptés à leur activité mais précise que cette entreprise restera à Bar-sur-Aube. Monsieur le Président précise que si les tarifs de location appliqués à Servipôle sont conformes au marché, ces locaux sont mal isolés et les charges sont, par conséquent, plutôt élevées.

Sur proposition de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,  
Le Conseil de Communauté, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le budget primitif 2018 du budget activités économiques.

## **8) TARIFS**

Il est proposé de fixer les tarifs intercommunaux à compter du 1<sup>er</sup> mai 2018 comme suit :

<b>TRANSPORTS BUS SORTIES ANNEXES</b>		<b>2017</b>	<b>2018</b>
Le km sorties scolaires (écoles primaires de la Communauté de Communes)		<b>2.10</b>	<b>2.12</b>

Le km cité scolaire		<b>2.10</b>	<b>2.12</b>
Sorties UNSS		<b>1.52</b>	<b>1.54</b>
Sorties au delà de 120 km aller (les repas et hébergement éventuels sont à la charge du demandeur)		<b>1.52</b>	<b>1.54</b>
Sorties annexes culturelles, sportives, éducatives dans un rayon de 25 km avec retour bus			
Le km véhicule (Communes de la Communauté de Communes et Communes où nous effectuons les transports des regroupements pédagogiques)		<b>2.64</b>	<b>2.67</b>
Le km communes extérieures à la Communauté de Communes		<b>2.97</b>	<b>3.00</b>
Sorties annexes culturelles, sportives, éducatives au delà de 25 km sans retour bus (les repas et hébergement éventuels sont à la charge du demandeur)			
- forfait km		<b>1.99</b>	<b>2.01</b>
- + "forfait heure chauffeur		<b>21.36</b>	<b>21.57</b>
- le Dimanche : heure chauffeur		<b>26.44</b>	<b>26.70</b>
- jours fériés : heure chauffeur		<b>42.72</b>	<b>43.15</b>
Sorties annexes culturelles, sportives, éducatives au-delà de 120 km aller (les repas et hébergement éventuels sont à la charge du demandeur)			
- forfait km		<b>1.62</b>	<b>1.64</b>
- + "forfait heure chauffeur		<b>21.36</b>	<b>21.57</b>
- le Dimanche : heure chauffeur		<b>26.44</b>	<b>26.70</b>
- jours fériés : heure chauffeur		<b>42.72</b>	<b>43.15</b>
<b><u>Pour toutes les sorties,</u></b>			
<b>repas chauffeur</b>		<b>15.25</b>	<b>15.25</b>
<b>nuit chauffeur</b>		<b>60.24</b>	<b>60.24</b>
<b>frais d'autoroute</b>		<b>Prix réel</b>	<b>Prix réel</b>
<b>SECRETARIAT DE MAIRIE</b>		<b>2017</b>	<b>2018</b>
<b>Communes CCRB</b>	Tarif horaire	<b>23.07</b>	<b>23.30</b>

<b>Communes hors CCRB - les frais kilométriques et frais de repas en sus - pour les nouveaux contrats à compter de 2016</b>	Tarif horaire	<b>24.29</b>	<b>24.53</b>
<b>BALAYEUSE</b>		<b>2017</b>	<b>2018</b>
Redevance forfaitaire annuelle de participation par service		<b>82</b>	<b>82</b>
Communes et entreprises Coût horaire		<b>89</b>	<b>90</b>
Coût horaire au-delà de 4 passages gratuits /an pour les communes de la CCRB		<b>44.5</b>	<b>45</b>
Forfait déplacement		<b>gratuit</b>	<b>Gratuit</b>
		<b>25</b>	<b>25</b>
		<b>50</b>	<b>50</b>
<b>SERVICES AUX COMMUNES</b>		<b>2017</b>	<b>2018</b>
<b>ESPACES VERTS</b>			
Location tracteur tondeuse			
Location tracteur tondeuse - <i>Coût horaire + matériel</i>	Tonte	<b>36</b>	<b>36</b>
Location débroussailleuse, tronçonneuse, tondeuse à gazon			
Location débroussailleuse, tronçonneuse, tondeuse à gazon - <i>Coût horaire + matériel</i>	hors tonte	<b>32</b>	<b>32</b>
Désherbeuse à eau chaude – Coût horaire y compris le déplacement – Communes de la CCRB		-	<b>55</b>
Désherbeuse à eau chaude – Coût horaire sans déplacement – Communes extérieures		-	<b>60</b>
Forfait déplacement communes extérieures		-	<b>25</b>

<b>SERVICE D'ENTRETIEN</b>			
Communes de la CCRB - <i>Coût horaire y compris le déplacement</i>		<b>27.32</b>	<b>27.59</b>
Communes extérieures – <i>Coût horaire y compris le déplacement</i>		<b>30.36</b>	<b>30.66</b>
Produits phytosanitaires		<b>Prix d'achat</b>	<b>Prix d'achat</b>
Lames signalétique			
- Ville (1000x150)		<b>suivant</b>	<b>suivant</b>



- Campagne (1000x120)		<b>devis</b>	<b>devis</b>
Enrobés à froid (la tonne)		<b>Prix d'achat</b>	<b>Prix d'achat</b>
<b>SERVIPOLE</b>		<b>2017</b>	<b>2018</b>
		<b>HT</b>	<b>HT</b>
<b>Location de matériel à la journée</b>			
- Ensemble vidéo projecteur		<b>52</b>	<b>52</b>
<b>Photocopies</b>			
- Communes CCRB			
A4 noir et blanc		<b>0.18</b>	<b>0.18</b>
A4 couleur		<b>0.23</b>	<b>0.23</b>
A3 noir et blanc		<b>0.34</b>	<b>0.34</b>
A3 couleur		<b>0.44</b>	<b>0.44</b>
- Extérieurs CCRB			
A4 noir et blanc		<b>0.28</b>	<b>0.28</b>
A4 couleur		<b>0.32</b>	<b>0.32</b>
A3 noir et blanc		<b>0.59</b>	<b>0.59</b>
A3 couleur		<b>0.65</b>	<b>0.65</b>
- Locataires Servipôle			
photocopieur noir et blanc		<b>0.12</b>	<b>0.12</b>
<b>Location de salles</b>			
Salle A1			
- ½ journée		<b>35</b>	<b>35</b>
- Journée		<b>60</b>	<b>60</b>
- Semaine		<b>196</b>	<b>200</b>
Salle A2			
- ½ journée		<b>40</b>	<b>40</b>
- Journée		<b>70</b>	<b>70</b>
- Semaine		<b>266</b>	<b>270</b>
Salle A1+A2			
- ½ journée		<b>80</b>	<b>80</b>
- Journée		<b>140.50</b>	<b>141</b>
- Semaine		<b>557</b>	<b>560</b>
Salle Multimédia			
- ½ journée		<b>40</b>	<b>40</b>
- Journée		<b>70</b>	<b>70</b>
<b>LONGUE DUREE</b>		<b>1576</b>	<b>1590</b>

<b>Location de salles à la MIPT</b>			
Salle du conseil y compris les équipements - Par conférence ou réunion		100	100
salle 6-8 personnes (2 <sup>ème</sup> étage)			
- Demi journée		30	30
- Journée		40	40
Salle 14-16 personnes (2 <sup>ème</sup> étage)			
- Demi journée		40	40
- Journée		50	50
<b>ORDURES MENAGERES</b>		<b>2017</b>	<b>2018</b>
		<b>HT</b>	<b>HT</b>
Collecte EDF		<b>2570</b>	<b>2595</b>
DIB benne	La tonne	<b>113.65</b>	<b>114.79</b>
Traitement des déchets verts à Bossancourt			
Transport des déchets verts à Bossancourt	Forfait		
	La tonne	<b>13</b>	<b>13</b>
Location conteneurs (Communes extérieures) à l'année	0.064 le litre	<b>0.066L</b>	
	240 L	<b>16.69</b>	<b>16.85</b>
	340L	<b>23.64</b>	<b>23.88</b>
	660L	<b>45.90</b>	<b>46.36</b>
	750L	<b>52.17</b>	<b>52.69</b>
	1000L	<b>69.55</b>	<b>70.24</b>
	1100L	<b>76.50</b>	<b>77.26</b>
Location conteneur à vendanges (durée des vendanges)	Forfait	<b>37.62</b>	<b>38</b>
<b>COLLECTES</b>			
Centre pénitentiaire CLAIRVAUX pour le lundi et vendredi	Annuel	<b>20211.96</b>	<b>20414.08</b>
Collecte de PONT la VILLE			
Enlèvement conteneurs OM semi-enterrés et enterrés		<b>120</b>	<b>120</b>
Enlèvement conteneurs Sélectif semi-enterrés et enterrés		<b>55</b>	<b>55</b>
<b>CARTONS</b>	La tonne	<b>50.74</b>	<b>51.24</b>
CONTAINERS 120 L VENTE			
CONTAINERS 240 L VENTE			
<b>LOCATION CONTENEURS GRANDS VOLUMES</b>		<b>2017</b>	<b>2018</b>
<b>LOCATION JOURNEE</b>			

Mise en place, location 1er jour et enlèvement		<b>152.64</b>	<b>153</b>
Location journalière	jours suivants	<b>10.15</b>	<b>10.25</b>
Enlèvement intermédiaire		<b>69.22</b>	<b>70</b>
KM supplémentaire (>15km aller)	Le km	<b>2.45</b>	<b>2.47</b>
<b>LOCATION MENSUELLE</b>			
Mise en place, location 1er mois et enlèvement		<b>210.49</b>	<b>211</b>
Location mensuelle (à partir du 2ème mois)		<b>72.06</b>	<b>72.78</b>
Enlèvement intermédiaire		<b>69.22</b>	<b>70</b>
KM supplémentaire (>15km aller)	Le km	<b>2.40</b>	<b>2.47</b>
<b>LOCATION CONTENEURS MOVEA</b>			
Mise à disposition: mise en place ou enlèvement		<b>56</b>	<b>56</b>
Location mensuelle		<b>13</b>	<b>13</b>
Enlèvement intermédiaire		<b>30</b>	<b>30</b>
<b>LOCATION CONTENEURS CITYBULLE</b>			
Mise à disposition: mise en place ou enlèvement		<b>56</b>	<b>56</b>
Location mensuelle		<b>25</b>	<b>25</b>
Enlèvement intermédiaire		<b>30</b>	<b>30</b>
<b>TRANSPORT</b>			
Location camion benne (à la journée)		<b>50</b>	<b>50</b>
Coût d'un transport de marchandises sur le trajet initial d'un camion		<b>150</b>	<b>150</b>
<b>TRAITEMENT DIB</b>	A la tonne	<b>113.6</b>	<b>114.79</b>
<b>AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE</b>			
Caution		<b>100</b>	<b>100</b>
Droit de place, emplacement	A la journée	<b>1.61</b>	<b>1.70</b>
Eau	Au m <sup>3</sup>	<b>3.05</b>	<b>3.05</b>
Électricité	Au kWh	<b>0.17</b>	<b>0.17</b>
<b>LOCATION DE MATERIEL POUR MANIFESTATIONS</b>			
Location de WC avec fourniture du produit	Durée de la manifestation	<b>40</b>	<b>40</b>
Location de barrières	À la journée	<b>1.20</b>	<b>1.20</b>
Location de poubelles	Durée de la manifestation	<b>15</b>	<b>15</b>
Location de conteneurs MOVEA	Durée de la manifestation	<b>15</b>	<b>15</b>
Livraison du matériel (dépôt et retrait)		<b>60</b>	<b>60</b>

Les tarifs ont été révisés au vu de l'inflation de 1 %.

La commission finances s'est prononcée favorablement sur ces nouveaux tarifs lors de sa réunion du 13 mars 2018.

Monsieur le Président indique que des tarifs ont été créés pour la mise en place du nouveau service de désherbage proposé par la CCRB. Il invite les communes intéressées à se faire connaître et indique qu'une forte mutualisation de ce service permettra d'en faire diminuer le coût.

Monsieur Gérard CARRIER souligne que l'utilisation de cet équipement dépendra également du temps passé dans chaque commune car, à terme, un seul véhicule risque d'être insuffisant.

Monsieur Fabrice ANTOINE précise que 6 passages annuels sont préconisés.

Sur proposition de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,  
Le Conseil de Communauté, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'application des nouveaux tarifs à compter du 1<sup>er</sup> mai 2018.

## **9) CREATION DE DEUX POSTES D'ADJOINTS ADMINISTRATIF TERRITORIAUX**

Pour faire face aux mouvements de personnel et aux recours de nouvelles communes du territoire au service de secrétariat de mairie de la Communauté de Communes, un poste d'adjoint administratif territorial à 32/35<sup>ème</sup> avait été créé lors du conseil communautaire du 14 décembre 2017. L'agent occupant ce poste nous a fait part de sa volonté de réduire son nombre d'heures. Son volume horaire va être réduit de 11/35<sup>ème</sup> et un nouvel agent recruté pour le remplacer.

Sur proposition de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,  
Le Conseil de Communauté, à l'unanimité,

- **DECIDE** de créer :

- un poste d'adjoint administratif à temps non complet à raison de 21/35<sup>ème</sup>
- un poste d'adjoint administratif à temps non complet à raison de 11/35<sup>ème</sup>

## **10) COMMISSION « GESTION, FORMATION DU PERSONNEL, DEVELOPPEMENT DES SERVICES TECHNIQUES ET AMENAGEMENT TERRITORIAL »**

Lors du Conseil de Communauté du 15 mai 2014, plusieurs commissions ont été constituées. Madame Nicole SIVELLE siégeait au sein de la commission « Gestion, formation du personnel, développement des services techniques et aménagement territorial ».

Suite à sa démission de ses fonctions de Maire d'Engente, Madame Nicole SIVELLE n'occupe désormais plus la fonction de délégué communautaire.

Monsieur le Président fait état de la candidature de Monsieur Olivier YOT. Par ailleurs, il est précisé qu'au vu de son implication au sein de cette commission, Madame Nicole SIVELLE continuera à être conviée aux réunions de cette commission.

Sur proposition de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,  
Le Conseil de Communauté, à l'unanimité,

- **DECIDE** que Monsieur Olivier YOT siégera au sein de la Commission « Gestion, formation du personnel, développement des services techniques et aménagement territorial » en remplacement de Madame Nicole SIVELLE.

## **11) COMMISSION « INFORMATION, COMMUNICATION »**

Lors du Conseil de Communauté du 15 mai 2014, plusieurs commissions ont été constituées. Madame Carmen MONNE siégeait au sein de la commission « Information, Communication ».

Suite à sa démission de ses fonctions de déléguée au sein de la Communauté de Communes, le poste de Madame Carmen MONNE est désormais vacant. Monsieur le Président fait état de la candidature de Madame Maryse COLLIN.

Sur proposition de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité,

- **DECIDE** que Madame Maryse COLLIN siégera au sein de la Commission « Information, Communication » en remplacement de Madame Carmen MONNE.

## **12) COMMISSION GEMAPI**

Lors du Conseil de Communauté du 1er mars 2018, il a été décidé la création d'une commission GEMAPI afin de réfléchir dès à présent aux problématiques en lien avec la gestion de cette compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) dans l'attente du transfert de la compétence au SDDEA. Il a été également été procédé à la désignation des membres de cette commission qui composeront, par la suite, l'Assemblée de Bassin du SDDEA. Cependant, certaines communes du territoire n'avaient pas encore procédé à la désignation de leurs membres titulaires et suppléants.

Monsieur le Président indique que la 1<sup>ère</sup> commission GEMAPI se tiendra le lundi 9 avril à 18h00.

Sur proposition de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité,

- **DESIGNE** les membres titulaires et suppléants des communes de Ailleville, Arrentières, Baroville, Bayel, Engente, Rouvres les Vignes, Voigny comme suit :

<b>Nom de la commune</b>	<b>titulaires</b>	<b>suppléants</b>
Ailleville	M. Jean Pierre POISSENOT	Mme Martine FILHOL
Arrentières	M. Alain MENNETRIER	M. Guillaume PHELIZOT
Baroville	Mme Marie Noëlle RIGOLLOT	M. Bernard MADEJ
Bayel	M. Michel GATINOIS	Mme Monique PARENT
Engente	M. Olivier YOT	Mme Maria FREIRE
Rouvres-les-Vignes	M. Claude BERNARD	M. Arthur LOPES
Voigny	M. Richard ENCINAS	Mme Marjorie BECKIUS

Ces derniers siègeront au sein de la Commission GEMAPI et feront partie, une fois la compétence transférée, de l'Assemblée de Bassin du SDDEA au sein de laquelle la collectivité est représentée de manière majoritaire par 29 délégués ayant 33 voix.

## **13) CONVENTION D'AUTORISATION DE FINANCEMENTS COMPLEMENTAIRES DES EPCI DU GRAND EST (DANS LE CHAMP DES AIDES AUX ENTREPRISES)**

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre du programme LEADER 2014-2020, le plan d'action du GAL de la Côte des Bar prévoit 4 axes d'intervention qui sont :

- La consolidation des services et de la vie associative du territoire
- Le soutien aux activités économiques innovantes
- Les actions collectives pour la structuration du tourisme, de la promotion du territoire et pour le développement économique
- La diversification de l'offre touristique et la mise en valeur du patrimoine local

Afin de pouvoir prétendre à des fonds européens dans le cadre du programme LEADER, les porteurs de projets doivent bénéficier d'une contrepartie nationale c'est-à-dire de financements nationaux qui peuvent émaner de l'État, des collectivités territoriales ou de leurs groupements.

Il conviendrait donc que la Communauté de Communes de la Région de Bar sur Aube puisse accorder des aides directes aux entreprises qui ne peuvent bénéficier d'aucun dispositif national afin de leur permettre de bénéficier des fonds LEADER.

Cependant, la loi NOTRE du 7 août 2015 a réorganisé, en matière de développement économique, les interventions des collectivités territoriales sous l'égide de la Région responsable, sur son territoire, de la définition des orientations en matière de développement économique et chargée d'élaborer un Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (« SDREII »). Ce schéma définit les orientations en matière d'aides aux entreprises, de soutien à l'internationalisation et d'aides à l'investissement immobilier et à l'innovation des entreprises, ainsi que les orientations relatives à l'attractivité du territoire régional. Il définit les orientations en matière de développement de l'économie sociale et solidaire, en s'appuyant notamment sur les propositions formulées au cours des conférences régionales de l'économie sociale et solidaire. Le schéma organise, sur le territoire régional, la complémentarité des actions menées par la région en matière d'aides aux entreprises avec les actions menées par les collectivités territoriales et leurs groupements (CGCT, art. L.4251-13). La loi instaure un rapport de compatibilité entre les actes des collectivités territoriales et de leurs groupements en matière d'aides aux entreprises avec le SDREII.

Consacrant une prééminence régionale, la loi rappelle que le conseil régional est seul compétent pour définir les régimes d'aides et pour décider de l'octroi des aides aux entreprises dans la région. Mais les communes et leurs groupements ne sont pas totalement exclus du dispositif dès lors que dans le cadre d'une convention passée avec la région, ces collectivités peuvent participer au financement des aides et des régimes d'aides mis en place par la région.

C'est pourquoi, il est proposé de conventionner avec la Région afin d'autoriser la Communauté de Communes à verser, dans le cadre du programme LEADER, des aides directes aux entreprises et ainsi leur permettre de bénéficier des fonds européens.

Il est précisé que, comme le prévoit la convention ci-jointe annexée, la Communauté de Communes interviendra uniquement en contrepartie d'un financement LEADER et dans les cas où il n'existe pas d'autre contrepartie nationale, à hauteur de 25% du montant de subvention attribué dans le cadre du LEADER et dans la limite de 7 500 € par dossier.

Monsieur le Président précise que pour atteindre le plafond de subvention, il faut que le montant de travaux éligible soit au moins égal à 187 500 € HT ce qui ne concerne pas tous les dossiers. Il indique que ce dispositif pourrait concerner 3 à 4 dossiers par an.

Monsieur Gérard CARRIER estime qu'il faudra être vigilant aux conséquences du versement de ces subventions pour le territoire. Monsieur le Président expose que ces dossiers seront en adéquation avec les exigences du programme LEADER qui repose notamment sur la création ou le développement d'activités innovantes et créatrices d'emplois.

Monsieur Pascal LEMOINE demande si des restrictions ont été insérées dans la convention concernant le contrôle des entreprises et, notamment, la vérification qu'elles ont, au préalable, effectué toutes les démarches nécessaires pour trouver d'autres sources de financement avant de solliciter la communauté de communes. Monsieur le Président lui indique que cela relève du rôle de Miguel MARTINEZ, chargé de mission LEADER, qui accompagne les entreprises dans la recherche des subventions auxquelles elles peuvent prétendre.

Sur proposition de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,  
Le Conseil de Communauté, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer avec la Région la convention ci-jointe annexée ainsi que tous les actes s'y rapportant.

#### **14) ELABORATION D'UN PACTE OFFENSIVE CROISSANCE EMPLOI (POCE) EN PARTENARIAT AVEC LA CCBC DANS LE CADRE DU PLAN DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE « ECOMOUVEMENTS »**

Un plan de développement économique est en cours de rédaction au sein de nos services, intitulé ECOMOUVEMENTS. Pour permettre d'inclure des actions concrètes dans ce plan, il convient de se rapprocher des opérations portées par la Région.

Le SRDEII constitue la stratégie offensive, structurante, concertée et fédératrice de la Région pour répondre aux besoins des territoires et de leurs entreprises et relever les défis de la compétitivité, de la modernisation des outils de production, de l'emploi et de l'accroissement de la valeur ajoutée sur l'ensemble du Grand Est et de ses territoires.

La Région et les groupements d'EPCI volontaires décident d'agir ensemble au service de cette ambition de façon concertée et complémentaire, et ce dans le cadre de leurs champs de compétences respectifs, dans le respect de la diversité des atouts territoriaux, et en tenant compte des missions dévolues à d'autres acteurs intervenant sur le territoire (chambres consulaires, opérateurs de la création reprise, agence régionale de l'innovation, agence d'attractivité...).

À cette fin, ils souscrivent un **Pacte Offensive Croissance Emploi (POCE)** sous forme d'un contrat de partenariat centré sur des priorités à caractère économique que le Groupement d'EPCI et la Région identifient ensemble, en cohérence avec le SRDEII et les politiques menées dans l'ensemble de la région Grand Est, au service d'un objectif de croissance, de compétitivité et d'emploi.

Le POCE se base sur les besoins et initiatives du territoire en fonction de ses spécificités, ses atouts et potentiels.

Il obéit à une double finalité :

- il constitue le lieu privilégié de dialogue, de co-construction et de coopération entre un Groupement d'EPCI (un PETR, un Pays, une association d'EPCI, ou à défaut un EPCI) signataire et la Région ;
- il identifie des actions structurantes en termes de développement économique et d'innovation qui vont être décisives pour l'avenir du territoire concerné et l'atteinte des objectifs définis dans le SRDEII.

Le POCE est un contrat de partenariat qui vise à :

- répondre aux besoins du territoire en s'appuyant sur un diagnostic (à réactualiser) de la situation économique du territoire en termes de profil et de besoins, et un état des lieux des équipements ;
- valoriser les atouts et la valeur ajoutée du territoire ;
- optimiser l'offre d'équipements et de service aux entreprises des territoires du Grand Est ;
- maximiser ensemble l'effet-levier commun au service de l'économie et de l'innovation territoriale en précisant les contreparties ;
- permettre aux EPCI d'octroyer des aides directes aux entreprises ou aux accompagnateurs d'entreprises en complément d'aides ou régimes définis par la Région au titre du SRDEII, dans le

cadre de conventions financières spécifiques qui sécurisent leurs actes.

Le POCE se décline en trois volets :

- Volet 1 : Projets structurants
- Volet 2 : Aides directes aux entreprises
- Volet 3 : Coordination et efficacité de l'action publique

Le POCE est signé sur des bases volontaires prioritairement avec des métropoles, communautés d'agglomération et groupements (statutaires ou volontaires) d'EPCI qui mutualisent ainsi leurs réflexions et leurs projets.

La Communauté de Communes du Barséquanais en Champagne ayant des démarches de travail similaires aux nôtres, un travail en commun a été entrepris permettant de mettre en exergue des points de convergence. C'est pourquoi, Monsieur le Président propose de s'associer à la CC du Barséquanais en Champagne pour l'élaboration d'un POCE « Côte des Bar ».

Par ailleurs, Monsieur le Président rappelle que la Région Grand Est a engagé en 2016 le Pacte pour la Ruralité afin de soutenir le développement et le désenclavement des territoires ruraux. Dans ce cadre, une analyse de leurs moteurs de développement a permis de mieux caractériser leur fonctionnement socio-économique au sein des 149 intercommunalités du Grand Est. Elle montre la diversité de leur dynamique socio-économique, elle souligne leur interdépendance et leurs atouts quelle que soit leur taille : l'enjeu de premier plan est donc d'améliorer leur attractivité et de stimuler l'économie de proximité dans son rôle de relai de croissance et de cohésion territoriale. Pour donner une suite concrète à ces conclusions, la Région se propose d'expérimenter, sur quelques territoires ruraux représentatifs, une démarche innovante d'accompagnement de projets. Monsieur le Président indique que la CCRB, associée à la CC du Barséquanais en Champagne, a été retenue par la Région pour faire partie des 7 territoires pilotes. Cette démarche, qui sera conduite d'avril à décembre 2018 avec l'assistance de prestataires, permettra d'élaborer un ensemble cohérent d'actions opérationnelles pour notre territoire. Elle pourra également constituer un appui pour l'élaboration de notre POCE.

Monsieur le Président expose au Conseil les grands axes du plan de développement économique en cours d'élaboration :

1. La modernisation des entreprises majeures du territoire
2. Commerce et artisanat en mouvement
3. Animation et innovation de l'économie du territoire
4. Le soutien aux producteurs
5. Plan de marketing territorial « Vantons notre territoire »

Monsieur le Président rappelle que la rédaction d'un POCE doit être précédée d'un diagnostic économique de notre territoire. À ce propos, il indique que l'expérimentation pour laquelle notre territoire a été retenu comporte une analyse de notre économie qui comportera des points de convergence avec le diagnostic économique qui de ce fait sera moins conséquent.

Monsieur Pascal LEMOINE fait part de sa crainte que le POCE soit similaire au contrat de ruralité. Monsieur le Président estime qu'il s'agit de démarches différentes car l'objectif du POCE n'est pas d'obtenir des financements pour la collectivité mais de bénéficier d'ingénierie et d'aide au service des acteurs économiques du territoire.

Monsieur Xavier BRESSON indique que s'il trouve la démarche positive, il craint un effet doublon avec le dispositif LEADER. Monsieur le Président précise que les dispositifs sont différents puisqu'ils sont portés par la Région. Par ailleurs le champ d'intervention dans le cadre des POCE est plus étendu que pour le



LEADER et les sources de financement plus importantes. Il fait part de la volonté de la Région d'avoir des actions fortes, concrètes.

Monsieur Pascal LEMOINE souhaite connaître le coût du diagnostic et la manière dont les actions découlant de ce diagnostic seront décidées. Monsieur le Président expose que l'étude a été estimée à 50 000€ dans un premier temps mais que ce montant sera sûrement moindre au vu des éléments qui seront fournis dans le cadre de l'expérimentation. Par ailleurs, ce montant sera réparti entre la CCRB et la CCBC. Concernant la définition des actions, il reviendra au cabinet chargé de l'étude de présenter les axes de développement les plus pertinents pour notre territoire et la décision finale reviendra aux élus.

Sur proposition de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,  
Le Conseil de Communauté, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le principe de l'élaboration d'un Pacte Offensive Croissance Emploi (POCE) à l'échelle de la Côte des Bar en partenariat avec la Communauté de Communes du Barséquanais en Champagne.
- **DECIDE** la réalisation d'un diagnostic de la situation économique du territoire, préalable nécessaire à l'élaboration du POCE et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les actes s'y rapportant.

## **15) PROJET ETUDE TRANSPORT A LA DEMANDE**

M. LELUBRE fait état de l'opportunité de développer une offre de Transport A la Demande (TAD) sur le territoire en complément de la ligne régulière n°2 qui ne dessert actuellement que sept communes du territoire (Juvancourt, Ville-sous-la-Ferté, Bayel, Bar-sur-Aube, Ailleville, Montier en l'Isle, Arsonval) et ce afin de répondre à des demandes de desserte sur Bar-sur-Aube et notamment vers la Maison Médicale pour pallier l'absence de personnel soignant en zone rurale.

Lors de la commission affaires sociales du 21 mars 2018, il a été décidé de mener une réflexion sur la mise en place d'un tel service pour tenter d'établir des solutions opérationnelles réalistes et durables tout en ayant pour objectif de faciliter la mobilité des personnes et en particulier des publics fragilisés ( personnes âgées, demandeurs d'emplois, jeunes désireux de pratiquer des activités extra-scolaires).

Monsieur le Président précise que des échanges ont déjà eu lieu avec une société de taxi Baralbine. Il indique également que l'acquisition d'un minibus par la CCRB pourrait être subventionnée à hauteur de 64% dans le cadre du LEADER et dans la limite de 30 000 €.

Monsieur le Président expose qu'il s'agit d'un service nécessaire au territoire et qu'il convient de poursuivre la réflexion notamment sur le mode de fonctionnement d'un tel dispositif qui pourrait être géré en régie ou être confié à une société de taxi dans le cadre d'un marché de prestations de service.

Monsieur Pierre-Frédéric MAITRE s'interroge sur le fait que la mise en place d'un tel service puisse entrer en concurrence avec les services proposés par les sociétés de taxis locales. Monsieur le Président indique qu'il s'agit d'un dispositif différent. Madame Lydie CARLIER, Vice-Président en charge de ce dossier, précise qu'il pourrait s'agir d'un système de circuits et que le transport à la demande implique le transport de plusieurs personnes.

Monsieur Pascal LEMOINE propose la création d'une application intercommunale en faveur de la mobilité sur le territoire. Madame Lydie CARLIER se montre favorable mais indique cependant qu'un tel outil ne pourrait pas bénéficier à l'ensemble de la population.

Monsieur le Président expose que l'idée est de travailler sur un principe de circuit mais qui ne passerait dans les communes qu'en cas d'inscriptions au préalable. Madame Lydie CARLIER ajoute que le projet est actuellement en phase d'étude et que sa mise en place permettrait d'offrir un service inexistant sur notre territoire.

Monsieur Fabrice ANTOINE fait part de son retour d'expérience sur la commune de Champignol Lez Mondeville où un circuit passait les samedis matins pour déposer les habitants à Bar sur Aube. Il expose que ce circuit qui ne disposait que d'un seul point de dépôt à l'entrée de la ville fonctionnait très peu. En effet, les personnes à mobilité réduite rencontraient des difficultés pour se rendre jusqu'à leur destination et pour transporter leurs sacs de course. À ce titre, il indique que pour être attractif ce service devra être assuré par des véhicules de petite taille permettant de déposer les utilisateurs au plus près de leurs destinations.

Sur proposition de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,  
Le Conseil de Communauté, à l'unanimité,

- **CHARGE** la commission affaires sociales de réaliser une étude sur la mise en place d'un Transport A la Demande (TAD) sur le territoire de la collectivité consistant en :
  - l'élaboration d'un budget prévisionnel avec politique tarifaire
  - l'établissement des modalités d'organisation et de communication relatives à l'instauration de ce service

## **16) CONTRAT DE COLLECTE DES GRAISSES ET HUILES VEGETALES USAGEES**

L'enlèvement des graisses et huiles végétales collectées en déchetterie est aujourd'hui assuré par la société ECOGRAS mais les relations s'avèrent compliquées (difficultés à les joindre et à planifier les enlèvements).

C'est pourquoi, l'entreprise Quatra10 basée dans l'Aube, intervenant sur toute la Champagne-Ardenne ainsi que la Bourgogne pour l'enlèvement des huiles alimentaires usagées a été contactée. Cette société, qui travaille déjà dans notre secteur, avec la Coved et les déchetteries du Barséquanais notamment, nous propose de prendre en charge gratuitement le dépôt de fûts et leur enlèvement et garantit, sous 48h, la gestion administrative ainsi que la traçabilité des huiles avec et grâce au bordereau de suivi des déchets.

De plus, si nos volumes d'huiles dépassent les 100 kilos par trimestre, une côte part pour ces résidus nous sera reversée.

Monsieur Jean-Paul VIDAL demande si la collecte des huiles minérales pourrait être envisagée. Monsieur le Président répond que les huiles de moteur sont déjà collectées en déchetterie.

Sur proposition de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,  
Le Conseil de Communauté, à l'unanimité,

- **AUTORISE**, Monsieur le Président, à signer la convention ci-jointe annexée avec la société Quatra10 et tous les actes s'y rapportant.

## **17) QUESTIONS DIVERSES**

- Distributeurs de pain :

Monsieur le Président expose au Conseil les résultats de l'enquête sur les distributeurs de pain qui a été transmis à l'ensemble des communes afin de connaître les zones du territoire qui pourraient accueillir ces derniers. Il indique que 10 à 14 communes pourraient être intéressées par l'installation d'un tel équipement.

Il précise que ce projet pourrait être porté par des personnes privées et que deux entrepreneurs intéressés ont été rencontrés à ce sujet. Il s'agit d'une création d'entreprise pour le premier. Le second est un boulanger qui utilise déjà ce système en Haute-Marne et qui souhaiterait le développer sur notre secteur. Ces porteurs de projet pourraient, potentiellement, être éligibles à des fonds LEADER.

Monsieur le Président ajoute que d'après les retours de questionnaires, certaines communes seraient davantage intéressées par un approvisionnement de dépôts de pain.

- Magasin de producteurs

Monsieur le Président fait part au conseil qu'il existe un projet de création d'un magasin de producteurs sur le Barsurauboisi. Il revient sur l'historique de ce projet qui a été initié par la communauté de communes. En effet, Monsieur le Président a été sollicité par plusieurs producteurs, agriculteurs du territoire qui souhaitent développer leur activité. La collectivité disposant d'un atelier vide à Servipôle pouvant parfaitement accueillir ce type d'activité au vu de sa superficie et de sa localisation, les services de la CCRB se sont rapprochés des Chambres d'agriculture de l'Aube et de la Haute-Marne afin qu'une réflexion soit menée sur ce sujet. Suite à plusieurs rencontres avec les producteurs de notre secteur, il en est ressorti un fort intérêt pour ce projet et un groupe d'agriculteurs s'est réuni sous forme d'association pour porter ce projet de création.

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes a eu un rôle de facilitateur sur ce dossier mais qu'elle ne sera pas le porteur de projet.

- Mouvements de personnel :

Monsieur le Président annonce le départ en retraite de Monsieur Didier HOFFMANN, Adjoint au Directeur des Services Techniques, au 11 juillet 2018. Il indique qu'il sera remplacé par Sylvia PICOT qui a été un élément moteur lors de la réforme de la collecte des ordures ménagères.

Monsieur le Président fait également part de la demande de mutation de Laëtitia PREVOT, Secrétaire aux Ressources Humaines. Aussi, un recrutement d'un responsable ressources humaines, par voie externe, est en cours.

- Redevance spéciale :

Monsieur le Président rappelle que la redevance spéciale pour les professionnels sera mise en place à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Il indique que les règles d'application sont en cours de définition et qu'elles seront soumises aux élus pour approbation lors du prochain conseil.

- Diagnostic « Services aux familles » mené par la CAF :

Monsieur le Président indique que la CCRB a été contactée par le cabinet Enéis, qui a été mandaté par la CAF de l'Aube pour réaliser un diagnostic départemental en matière de services aux familles, sur les 6 thématiques suivantes :

- petite enfance,
- enfance jeunesse,
- animation de la vie sociale,
- logement,
- parentalité,
- accès aux droits.

Une 1<sup>ère</sup> réunion a eu lieu le 1<sup>er</sup> mars en présence des élus de la commission affaires sociales, des MPT, de l'entraide, de la maison de l'enfance et du RAM. Cette réunion a été l'occasion d'échanger sur les dispositifs qui existent sur le territoire et les difficultés rencontrées.

Une 2<sup>ème</sup> réunion de travail aura lieu le 19 avril prochain.

Monsieur le Président revient sur la thématique « Accès aux droits » en évoquant le projet de création d'une maison de services au public (MSaP) à Bayel. Il ajoute qu'il souhaiterait que, dans ce cadre, soit mis en place des messagers du service public qui pourraient intervenir dans les communes pour accompagner les usagers dans leurs démarches administratives en ligne. Il indique que ce projet pourrait être mis en place dans les communes sur la base du volontariat et serait porté par une association pour sa mise en œuvre et son financement. Monsieur le Président fait part au Conseil de sa rencontre avec

Monsieur Mounir MAHJOUBI, Secrétaire d'État chargé du numérique, qui s'est montré favorable à un dispositif de messagers du service public.

- Tourisme :

Madame Monique VARENNES, Vice-Président en charge du Tourisme fait part au Conseil des prochaines manifestations à venir sur le territoire avec notamment :

- Les journées européennes des métiers d'art qui se dérouleront au musée du cristal de Bayel les 6, 7 et 8 avril
- Le Festival d'Orgue qui se déroulera à l'Église St Pierre le samedi 21 avril
- La Fête du Verre qui se tiendra le dernier week-end du mois d'Août

Elle indique également que suite à la création de l'EPIC en 2017, l'organisation de manifestations ne relève plus de la compétence de l'office de tourisme. Aussi, une nouvelle association vient d'être créée pour l'organisation de manifestations à Bayel.

Monsieur LELUBRE indique que l'étude sur la réhabilitation du musée du cristal continue. Le retour de l'architecte sur ce dossier est prévu d'ici 15 jours.

- Unité de Valorisation Énergétique de l'Aube (UVE) :

Monsieur Fabrice ANTOINE souhaite revenir sur le projet d'UVE et sur l'enquête publique qui vient d'être relancée sur à des problèmes administratifs. Il indique qu'il s'agit d'un projet important qui concerne l'ensemble du territoire et qui permettra la valorisation des déchets. Il regrette que seuls les avis négatifs sur ce dossier soient mis en avant sans qu'aucune solution alternative ne soit proposée. Il lui apparaît important que la Communauté de Communes se positionne pour soutenir la démarche. Monsieur le Président indique qu'il a déjà fait part de son soutien au projet à titre personnel et qu'il ne voit pas d'opposition à ce qu'une motion de soutien soit portée à l'ordre du jour du prochain conseil si les élus le souhaitent.

Monsieur Pascal LEMOINE souhaiterait que le projet soit présenté aux élus avant qu'une motion de soutien ne soit votée. Monsieur le Président indique que les services du SDEDA seront sollicités pour qu'une présentation soit faite lors du prochain conseil.

Monsieur Patrick HUGUET indique qu'il lui apparaît compliqué de se prononcer sur un sujet qui n'est pas connu par les élus.

Monsieur Olivier YOT estime que ce projet ne nous concerne pas directement puisqu'il existe déjà ce type de structure à Chaumont qui est, à ce jour, sous-alimentée. Monsieur le Président indique que si 40% de nos déchets sont actuellement apportés à l'incinérateur de Chaumont, 60% sont encore apportés à Montreuil sur Barse pour être enfouis. La moitié de nos déchets pourrait donc être amenée à l'UVE de l'Aube.